

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4203

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le programme hydraulique des Savanes - région des Savanes - Nord Togo

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Touléron

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4203**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le programme hydraulique des Savanes - région des Savanes - Nord Togo**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est, aujourd'hui, financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Fondé en 1946 et reconnu d'utilité publique, le Secours catholique est membre français du réseau Caritas international qui fédère 162 Caritas agissant dans 201 pays et territoires, le Secours catholique est Caritas France. Il démultiplie son action en s'appuyant sur les associations nationales ou locales du réseau Caritas. Il intervient chaque année sur 500 projets internationaux d'urgence (catastrophes naturelles, conflits, etc.) et de développement.

Eloignée de la capitale Lomé, la région des Savanes est la plus pauvre du Togo. Selon la direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSN), 94 % de la population était sous le seuil de pauvreté en 2006. La région des Savanes est aussi la plus aride du Togo en raison de sa proximité avec le Sahel qui lui confère un climat tropical de type soudanien. Elle se situe donc dans un environnement à la fois difficile et dégradé où le manque d'eau demeure une des principales préoccupations des populations locales.

Le projet vise à améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations rurales de la région des Savanes au nord du Togo par l'aménagement de nouveaux points d'eau, la réhabilitation d'anciens points d'eau et la création/redynamisation, sensibilisation et formation de comités de gestion afin d'assurer l'entretien et la maintenance de ces ouvrages de manière durable.

a) - Objectifs

Le programme hydraulique des Savanes a pour finalité d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires de la région des Savanes au nord Togo. Son ambition est de répondre concrètement à un déficit en eau potable dans la région des Savanes, mais aussi de responsabiliser, autonomiser et sensibiliser les communautés bénéficiaires à une gestion durable de la ressource en eau.

L'objectif général de ce projet est d'améliorer les conditions de vie des populations de la région des Savanes.

L'objectif spécifique est d'améliorer l'état sanitaire des populations par un meilleur accès à l'eau potable et une meilleure hygiène autour des points d'eau.

b) - Compte-rendu des actions réalisées depuis 2010

Par délibération n° 2010-1703 du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 000 € au profit de l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme 2010-2013 hydraulique des Savanes au Togo - Année 1.

Les résultats obtenus sur la première année d'exécution du projet (septembre 2010-juillet 2011) sont les suivants : 4 forages réalisés, 10 puits neufs ont été réalisés, 2 anciens puits taris ont été approfondis, 2 anciens puits ont été réhabilités, 19 comités de gestion (5 pour les forages et 14 pour les puits) ont été constitués pour suivre les travaux et formés pour la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages. Les 5 familles bénéficiaires de latrines ont été formées sur l'utilisation et la gestion des excréments.

Par délibération n° 2011-2529 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme 2010-2013 hydraulique des Savanes au Togo - Année 2.

Les résultats obtenus sur la deuxième année d'exécution du projet (septembre 2011-août 2012) sont les suivants : 6 forages réalisés, 10 nouveaux puits ont été réalisés, 2 anciens puits taris ont été approfondis, 2 anciens puits ont été réhabilités, 20 comités de gestion (6 pour les forages et 14 pour les puits) ont été constitués pour suivre les travaux et formés pour la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages, 5 latrines familiales ont été aménagées et les 5 familles bénéficiaires de latrines formées sur le respect des règles élémentaires d'hygiène, l'utilisation et la gestion des excréments.

Par délibération n° 2012-3293 du 8 octobre 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme 2010-2013 hydraulique des Savanes au Togo - Année 3.

Les résultats obtenus sur la troisième année d'exécution du projet (septembre 2012-août 2013) sont les suivants : construction de 10 nouveaux puits à grand diamètre, réalisation de 2 aménagements de surface pour puits existants, réalisation de 2 approfondissements de puits existants, réalisation de 5 forages positifs, aménagement de 5 latrines familiales, création de comités de gestion pour chaque point d'eau et formation/sensibilisation des bénéficiaires des ouvrages pour une gestion durable des ouvrages.

Ce programme de 3 ans a bénéficié à 14 000 personnes.

c) - Bilan

Une mission d'évaluation du Fonds Eau a été effectuée en juillet 2012 par la Communauté urbaine et le programme Solidarité Eau (pS-Eau). Cette mission a permis de vérifier que les ouvrages réalisés sont bien opérationnels et que les organes de gestion sont fonctionnels. Elle a également souligné l'implication réelle des bénéficiaires dans toutes les étapes de mise en oeuvre du projet et de formuler quelques recommandations pour la suite du programme. Le programme de cette nouvelle phase 2013-2016 a bien intégré, ces dernières recommandations. Les rapports remis par l'association sur le programme 2010-2013 et l'évaluation faite sur le terrain ont donné entière satisfaction.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Le programme de cette nouvelle phase 2013-2016 comprend la réalisation de 24 forages équipés de pompes manuelles, de 15 puits neufs communautaires, de 6 aménagements de surface de puits existants, de 6 approfondissements d'anciens puits et de 450 latrines familiales sur les 3 ans.

La demande de financement présentée concerne la première année du programme qui comprend la réalisation de : 8 forages, 5 puits neufs, 2 aménagements de surface de puits existants, 2 approfondissements d'anciens puits et 100 latrines familiales.

Le programme prévoit la formation et la sensibilisation des comités de gestion et des bénéficiaires pour chaque ouvrage sur la gestion, la maintenance, l'hygiène et l'assainissement, ainsi que le renforcement des capacités du partenaire local grâce à des échanges d'expérience sur les techniques hydrauliques, les méthodes d'animation communautaire et les outils de suivi-évaluation.

Au total, 12 480 personnes devraient bénéficier de ce programme sur 3 ans.

Pour la 1ère année, le projet est évalué à un total de 223 521 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 100 000 €.

Lors de sa séance du 3 septembre 2013, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 50 000 €, Lyonnaise des eaux apportant 50 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Secours catholique-Caritas France dans le cadre du programme hydraulique des Savanes (2013-2016) - Année 1 - région des Savanes - Nord Togo pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Secours catholique-Caritas France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président :

a) - à signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 674 2 - opération n° 1P02O2197.

4°- La recette correspondante, à hauteur de 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.